



Paris, le 24 avril 2026

**Objet : avis sur la réponse de Campus IA au bilan des garant.e.s de la concertation préalable concernant le projet d'implantation de DATACENTERS et infrastructure de raccordement au réseau électrique (Campus IA) à Fouju**

Monsieur,

Nous avons pris connaissance avec intérêt de la réponse publiée par la société Campus IA à la suite du bilan des garant.e.s de la concertation préalable sur le projet d'implantation de DATACENTERS et infrastructure de raccordement au réseau électrique (Campus IA) à Fouju, conformément aux dispositions de l'article R.121-24 du code de l'environnement.

Nous notons en premier lieu votre décision de poursuivre votre projet et votre engagement à renforcer la communication autour de celui-ci, et à mettre en place des modalités de participation dédiées aux jeunes publics.

Dans le cadre du continuum de l'information, nous prenons acte de la signature du 26 janvier 2026 du contrat de raccordement électrique dans le cadre de la procédure accélérée « Fast Track », mise en place par RTE pour les industries électro intensives.

Dans l'ensemble, les réponses apportées à nos demandes de précisions et recommandations apparaissent suffisamment complètes à ce stade. Toutefois, nous relevons que les études environnementales (santé, eau, bruit, paysage, sols) ne seront rendues publiques qu'au moment de l'enquête publique, sans publication progressive ; et que des précisions sur l'insertion paysagère et le volet formation/emploi local restent à apporter.

A la lecture de votre réponse au bilan des garant.e.s de la concertation, il nous paraît important d'appeler votre attention sur plusieurs points de vigilance :

- La nécessité d'organiser avant l'ouverture de l'enquête publique une réunion publique pour présenter les enseignements de la concertation préalable et les suites données au projet ;
- Veiller à publier sur le site internet de la concertation, au fur et à mesure de leur disponibilité, les études réalisées, notamment le diagnostic faune-flore « 4 saisons » accompagnées de synthèses accessibles ;

- L'importance de mettre en ligne dès que possible le calendrier consolidé de la première phase du projet, intégrant les procédures d'autorisation et leurs aléas éventuels ;
- Maintenir actif le site internet de la concertation en permettant au public d'y déposer des contributions ou questions auxquelles des réponses seront apportées dans des délais raisonnables ;
- Mettre en place, au-delà du comité de pilotage sous l'égide du sous-préfet de Melun, un comité de suivi associant habitant-e-s, associations environnementales, expertises scientifiques indépendantes et acteurs territoriaux.

Nous vous informons du fait que ce courrier sera publié sur le site de la CNDP et nous vous demandons de le publier également sur le site de la concertation.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ces points et vous prions d'agréer,  
Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Nathalie Durand

Garante CNDP



François Gillard

Garant CNDP



Copie : Marc Papinutti, Président de la Commission nationale du débat public (CNDP)

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France T  
+33 (0)1 44 49 85 55

garant@debatpublic.fr – www.debatpublic.fr